

NOTICE EXPLICATIVE

RESTAURATION SCOLAIRE ACCUEILS PÉRISCOLAIRES (MATIN - MIDI - SOIR)

MISE À JOUR AU 9/04/2026

BESOIN D'UN RENSEIGNEMENT ?

Pour toute autre information complémentaire,
une foire aux questions (FAQ) est accessible :

- sur le portail famille
- sur le site internet de la ville de Bourges

vous pouvez contacter :

Le service accueil familles de la Ville de Bourges

02 48 67 58 13

accueilfamille@ville-bourges.fr



COMMENT RÉSERVER OU ANNULER LA RESTAURATION SCOLAIRE ET LES ACCUEILS PÉRISCOLAIRES

LES INSCRIPTIONS À CES SERVICES SONT OBLIGATOIRES ET DOIVENT ÊTRE RENOUVELÉES CHAQUE ANNÉE AVANT TOUTE RÉSERVATION

Les réservations tout comme les annulations, quel que soit le service, doivent être réalisées 48 h ouvrées maximum avant le 1^{er} jour de fréquentation hors jours fériés.

- Pour une fréquentation le lundi, il est possible de réserver et/ou d'annuler jusqu'au jeudi 23 h 59
- Pour une fréquentation le mardi, il est possible de réserver et/ou d'annuler jusqu'au vendredi 23 h 59
- Pour une fréquentation le jeudi, il est possible de réserver et/ou d'annuler jusqu'au mardi 23 h 59
- Pour une fréquentation le vendredi il est possible de réserver et/ou d'annuler jusqu'au mercredi 23 h 59

LES RÉSERVATIONS D'UN ENFANT ABSENT DE L'ÉCOLE SERONT AUTOMATIQUEMENT ANNULÉES.

IMPORTANT / LORSQUE VOUS RÉSERVEZ LE RESTAURANT SCOLAIRE, VOUS NE DEVEZ PAS COCHER L'ACCUEIL DU MIDI.

Vous avez la possibilité de réserver la restauration et l'accueil pour l'année scolaire si vous le souhaitez.



FACTURATION

Toute réservation non honorée est facturée. Une majoration des tarifs sera appliquée sur la restauration scolaire lorsque :

- l'enfant est présent à l'école mais pas à la restauration scolaire alors que la réservation a été faite : **majoration d'1,50 €** en plus sur le tarif payé par la famille.
- l'enfant est présent sans réservation : **majoration de 2 €** en plus sur le tarif payé par la famille.

Cette mesure est mise en place afin de limiter le gaspillage alimentaire et d'assurer une prise en charge adaptée des enfants avec un encadrement dans les meilleures conditions.

LES RÉSERVATIONS / LES ANNULATIONS SE FONT :

• **via le portail famille en vous connectant à votre espace <https://www.espace-citoyens.net/ville-bourges/espace-citoyens/>**

• **aux guichets de la mairie centrale ou des 3 mairies annexes sur RDV :**

Aucune réservation/annulation par téléphone ou par mail ne sera prise en compte.

- Service accueil famille : 02 48 67 58 13
- Mairie de la Chancellerie : 02 48 67 58 87

- Mairie Val d'Auron : 02 48 21 34 23
- Mairie d'Asnières : 02 48 27 21 92

Quand vous effectuez une réservation ou une annulation sur le portail famille, vous recevez automatiquement un mail récapitulant vos démarches.